

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Valloire**  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 13 décembre 2019

Date d'affichage : 13 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Laurence CLEMENT-GUY - Maud GOBERT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

**Étaient représentés :** Eric GIRAUD (donne procuration à Jean-Marie MARTIN) - Jacques PRAT (donne procuration à Corine FALCOZ)

**Monsieur Pascal CLAPPIER est désigné secrétaire de séance.**

Délibération n° 19-12-139

**Objet : Construction de la toiture de la patinoire : avenant de transfert du cabinet d'architecture Laurent Bansac DGLP à la société SASU Atelier d'architecture Bansac Laurent**

Rapporteur Dominique RETORNAZ, Adjoint au Maire.

Je vous rappelle le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la toiture de la patinoire passé avec le cabinet d'architecture Laurent Bansac DGLP, pour un montant de 180 000 € HT.

Il s'avère que l'activité d'architecte de Monsieur Bansac est transférée à la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) « Atelier d'architecture Bansac Laurent ».

Cette cession n'entraîne aucune modification substantielle du contrat, le contrat est maintenu comme initialement, y compris sur le volet financier.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert du cabinet d'architecture Laurent Bansac DGLP à la société SASU Atelier d'architecture Bansac Laurent concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la toiture de la patinoire.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20/12/2019

ID : 073-217303064-20191219-19\_12\_139-DE



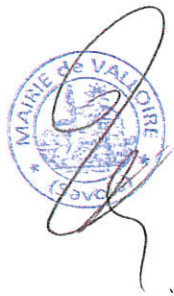
En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- d'approuver l'avenant de transfert du cabinet d'architecture Laurent Bansac DGLP à la société SASU Atelier d'architecture Bansac Laurent concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la toiture de la patinoire, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 20/12/19

Affichage : 20/12/19

Valloire, le 20/12/19

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

